

Pourvoi formé le 14 juin 2021 par Apologistics GmbH contre l'arrêt du Tribunal (dixième chambre) rendu le 21 avril 2021 dans l'affaire T-282/20, Apologistics GmbH/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

(Affaire C-369/21 P)

(2021/C 462/28)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Apologistics GmbH (représentant: H. Hug, avocat)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Par ordonnance du 22 septembre 2021, la Cour de justice de l'Union européenne (chambre d'admission des pourvois) a rejeté le pourvoi et condamné la partie requérante à supporter ses propres dépens.

Pourvoi formé le 8 juillet 2021 par repowermap.org contre l'arrêt du Tribunal (dixième chambre) rendu le 28 avril 2021 dans l'affaire T-872/16, repowermap.org/ EUIPO et Repower

(Affaire C-417/21 P)

(2021/C 462/29)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: repowermap.org (représentants: P. González-Bueno Catalán de Ocón, abogado, W. Sakulin, advocaat)

Autres parties à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Repower AG

Par ordonnance du 8 septembre 2021, la Cour (chambre d'admission des pourvois) a ordonné que le pourvoi n'est pas admis.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Conseil d'État (France) le 30 juillet 2021 — La Quadrature du Net, Fédération des fournisseurs d'accès à Internet associatifs, Franciliens.net, French Data Network / Premier ministre, Ministère de la Culture

(Affaire C-470/21)

(2021/C 462/30)

Langue de procédure: le français

Juridiction de renvoi

Conseil d'État

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: La Quadrature du Net, Fédération des fournisseurs d'accès à Internet associatifs, Franciliens.net, French Data Network

Partie défenderesse: Premier ministre, Ministère de la Culture

Questions préjudicielles

- 1) Les données d'identité civile correspondant à une adresse IP sont-elles au nombre des données relatives au trafic ou de localisation soumises, en principe, à l'obligation d'un contrôle préalable par une juridiction ou une entité administrative indépendante dotée d'un pouvoir contraignant?